

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 20 juin 2022

### ETAT DES RESSOURCES EN EAU

#### Mise en alerte renforcée sur le secteur du Vidourle et maintien de la vigilance pour le département de l'Hérault

La partie héraultaise du bassin du Vidourle est placée en alerte renforcée comme suite à la décision en date du 16 juin 2022 de la préfète du Gard, désignée préfète pilote pour ce bassin versant au titre de la coordination interdépartementale.

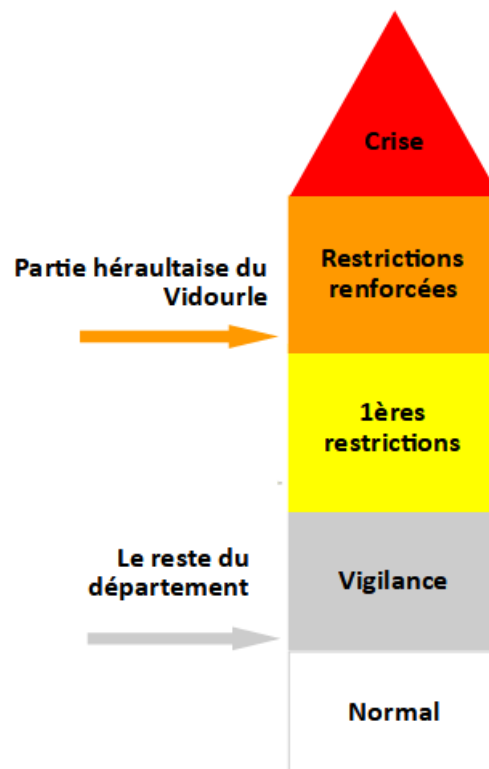
A ce niveau de gravité, des mesures de restrictions renforcées sont imposées, notamment l'interdiction de l'arrosage des espaces verts publics et privés et du fonctionnement des douches de plage.

Les 17 autres zones d'alerte du département de l'Hérault sont maintenues en vigilance. Si aucune mesure de restriction n'est enclenchée à ce stade, une gestion économe de l'eau est vivement conseillée.

Le prochain comité de suivi de la ressource en eau est programmé vendredi 24 juin prochain.

TOUTES LES INFORMATIONS sur le site internet des services de l'État : l'arrêté préfectoral, la carte des zones concernées, les mesures... :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



1- Le comité sécheresse, animée par la DDTM 34, est composée des services de l'Etat, d'Etablissements Publics, de collectivités compétentes en gestion de la ressource et d'usagers. Il a pour objectif d'assurer le suivi de la ressource en eau sur le département et le cas échéant de proposer les mesures appropriées en fonction des 5 niveaux identifiés : situation normale, vigilance, restriction de 1er niveau, restriction renforcée et crise.